

Mgr Roland sommé par la justice de transmettre le dossier d'un prêtre

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 29 mai 2019



C'est rare pour être mériter d'être signalé : la justice a ordonné mardi à l'évêque du diocèse de Belley-Ars, Mgr **Pascal Roland**, de communiquer le dossier religieux d'un prêtre condamné pour pédophilie à une victime qui le réclamait, dans le cadre d'une action engagée au civil contre l'Église. Statuant en référé, le tribunal de Bourg-en-Bresse ordonne au diocèse de transmettre, dans un délai de 15 jours, à **Jean-Yves Schmitt**, un retraité de 67 ans, "l'intégralité du dossier concernant **Félix Hutin** détenu par l'évêché".

Cet ancien prêtre de 86 ans avait été condamné au civil, en juillet 2015, responsable des agressions sexuelles subies par M. Schmitt durant son enfance dans un lycée de Bourg-en-Bresse, où le religieux officiait comme aumônier dans les années 60. La victime, elle-même condamnée pour pédophilie par la suite, a engagé des poursuites judiciaires en France contre le Vatican, qu'il accuse d'avoir exfiltré le prêtre en Suisse dans les années 70 quand ses agissements ont fait scandale dans l'Ain. A cette fin, il avait demandé une première fois au diocèse, à l'amiable, de lui communiquer le dossier du prêtre. Face au refus de l'évêque, il l'avait assigné devant le tribunal il y a quinze jours.